



LA LETTRE

« On ne fait du bon qu'avec du très bon »



Directeur de publication: Francis Durnerin- Rédacteur en chef: René Zakine www.prosper-montagne.fr -prosper.montagne@wanadoo.fr

N° 129 juin 2019
Club Prosper Montagné
Tél: 01 42 96 48 85

Mieux connaître un de nos partenaires : Le Champagne REMUE-GASPARD

Chers amis « MONTAGNE »

En premier lieu, j'espère que vous allez bien, ainsi que votre famille.

Je dois en votre nom remercier l'immense dévouement monde médical, qui nous rappelle que la santé est un bien précieux, capital et primordial.

En ces temps troublés où nous sommes obligés de réduire, et pire pour certains, de cesser toute activité, ce qui les met dans un embarras économique sans précédent ; nous pensons à eux, et apprécions la solidarité de nos membres qui offrent leurs compétences pour participer à cette chaîne du monde de la gastronomie.

Que ce soit par un membre gastronome, (Maître Rémy-Pierre DRAI, avocat), qui analyse les dispositifs mis en place pour pallier les difficultés soulevées par la crise sanitaire, ou par un fournisseur de produits alimentaires (Antoine BOUCOMONT, Président- directeur général de « Le DELAS ») qui met ses services à la disposition de nos membres, l'esprit de notre Club est bien représenté.

Nous espérons programmer notre Assemblée Générale en Juin, mais il paraît plus prudent de ne rien envisager avant octobre.

J'espère que dans notre prochaine lettre, qui vous sera adressée en septembre, je pourrai vous apporter de meilleures nouvelles et vous annoncer la reprise de nos manifestations.

Avec mon amitié fidèle,

Prenez soin de vous.

Francis DURNERIN
Président International



Le 6 avril dernier, les résultats du Concours des Vinales Nationales des Œnologues de France, auquel notre partenaire, le Champagne **REMUE-GASPARD**, a participé, ont été dévoilés.

Nous sommes ravis de vous annoncer que leur cuvée Blanc de Blancs, dégustée à plusieurs reprises lors de manifestations Prosper MONTAGNE, a été récompensée d'une médaille d'Or.

Une belle distinction qui permet de nous rappeler toute la finesse qui se libère de cette cuvée.

Dans la continuité de sa valorisation, le Champagne **REMUE-GASPARD** vient également de signer la Charte des Vignerons Indépendants pour affirmer son savoir-faire et son engagement, et rejoint ainsi dans cette fédération, plus de 300 champenois fiers de partager les mêmes valeurs : « Authenticité, Tradition et Passion ».

Et enfin, la famille **REMUE-GASPARD** tient à remercier tout particulièrement notre Président **Francis DURNERIN**, qui, depuis plusieurs années, lui apporte une aide précieuse durant les vendanges.

Pour fêter cette médaille d'Or, une offre promotionnelle vous est réservée pour une commande de Blanc de Blancs au prix de 15,80 € TTC la bouteille (soit 94,80 € TTC le carton de 6), en téléphonant au 03 26 57 84 81 et en vous présentant membre Prosper MONTAGNE.

A titre exceptionnel le franco de port vous sera accordé à partir de 60 bouteilles.

Pour en savoir plus sur le champagne, **REMUE-GASPARD** rendez-vous sur Facebook ou sur leur site internet

www.champagne-remue-gaspard.com



La nature nous donne la matière première, le savoir-faire en fait un chef d'œuvre.
La passion est essentielle, le travail fait la différence.



LA LETTRE (suite)



Le juriste et le confinement : par Maître Rémi Pierre DRAI

Chers amis « MONTAGNE », comment se sortir de cette crise ?

Il s'agit d'éclaircir en quelques points les mesures prises pour pallier les difficultés soulevées par la crise sanitaire.

D'abord, un dispositif a été lancé en mars afin de rendre plus souples les prêts garantis par l'Etat qui pourront désormais être attribués aux entreprises en redressement judiciaire et en plan de sauvegarde depuis le début de l'année 2020.



En outre, le fonds de solidarité aux TPE a été augmenté, atteignant les 7 milliards d'euros actuellement, afin de venir en soutien aux petites entreprises tout particulièrement touchées par le contexte actuel.

Les critères d'éligibilité ayant été assouplis, plus de 900 000 entreprises en bénéficient à ce jour.

Également, abaissant l'exigence d'une perte de 70% à 50% de leur chiffre d'affaires, une aide de 1500 € est accordée aux indépendants qui connaissent une importante précarité.

A ceci est ajoutée une aide régionale pour les entreprises au bord de la faillite dont le montant s'élève entre 2000 à 5000 €. Des plateformes par région ont été créées à cet effet.

Le gouvernement a de plus récemment décidé d'élargir le fonds de solidarité initialement destiné aux TPE employant 10 salariés maximum et ayant 1 million de chiffres d'affaires au plus, aux établissements de l'hôtellerie-restauration. Ainsi, à partir du 1er juin, les restaurants, hôtels, bars, cafés ou encore boîtes de nuit qui emploient jusqu'à 20 salariés et réalisent jusqu'à 2 millions de chiffres d'affaires bénéficieront aussi du Fonds de solidarité.

Le montant de cette aide pourra être doublé, à hauteur de 10 000 euros maximum.

Reste la question des dettes sociales et notamment des loyers ; si votre bailleur ne vous accorde pas des remises ou des différés de loyer, le juge peut vous les accorder ; le plus souvent le ministère d'avocat n'est même pas obligatoire.

Enfin et parce que c'est l'actualité judiciaire brûlante, lisez bien votre contrat d'assurance, conditions générales et particulières, le risque pandémie a-t-il été conventionnellement exclu ?

S'il ne l'est pas, vous pouvez envisager une action en référé ou au fond mais en urgence (procédure à jour fixe) contre votre assureur pour ordonnée par l'Etat.

.../...



Prosper Montagné
1865-1948,

chef de cuisine, écrivain, natif et citoyen de Carcassonne.

Le résultat n'est pas garanti mais une action en justice permet aussi d'engager des négociations avec votre assureur avant tout procès.

Bref, les aides et les recours existent, ne laissez pas s'effondrer le travail de votre vie. ([cliquez-ici](#))

Notre partenaire « Carré de Bœuf »

Suite à la proposition de notre fidèle partenaire Antoine BOUCOMONT, Président-directeur général de « Le DELAS » et de « Carré de Bœuf », Madame MAESTRACCI, responsable du marketing et de la communication, nous a fait part de l'offre promotionnelle réservée en exclusivité aux membres du Club Prosper MONTAGNE sur son site « Carré de Bœuf » avec livraison à domicile.

Pour visualiser cette offre, [cliquez-ici](#)
Et entrez le code « PROSPERMONTAGNE ».

Prix Culinaire 2021



Nous espérons bien que notre célèbre Prix Culinaire ne sera pas perturbé par les événements actuels nous avons décidé de mettre dès à présent en œuvre sa préparation et de vous tenir informé de cette activité du Club, bien entendu en respectant les mesures en cours.

En collaboration avec le Comité d'Organisation de notre Prix Culinaire 2021 ([cliquez-ici](#)), le Président Francis DURNERIN a organisé une réunion en visioconférence avec le prochain président du jury, Christophe MARGUIN, afin de préparer le thème du concours, et la constitution du jury.

Malgré cette période de confinement, nous continuons à travailler, à échanger, que ce soit en interne ou en externe avec nos partenaires comme vous pouvez le constater en lisant ce mail ([cliquez-ici](#)).

Deux autres visioconférences sont prévues, en particulier une à la fin de ce mois de juin qui réunira nos trente partenaires.

Un prochain Chapitre

Nous vous invitons à réserver dès à présent les 15 et 16 Novembre 2020 pour un Chapitre en préparation qui, nous en sommes persuadés, sera une exceptionnelle reprise de nos escapades gourmandes en GASCogne et plus particulièrement dans le GERS.

Notre partenaire, les Vins et Armagnacs du domaine de TARIQUET, avec la complicité de Gérard MARNÉ, notre président pour la région du Sud-Ouest, nous préparent un séjour dont vous aurez bientôt les détails.

Nous visiterons naturellement le domaine de TARIQUET et surtout la distillerie des Armagnacs car nous serons en pleine période de distillation à cette date.

A vos agendas !

